

<https://enseignants.se-unsa.org/Parcours-differencie-en-terminale-sa-mise-en-oeuvre>



# Parcours différencié en terminale : sa mise en œuvre

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mardi 26 mars 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le BO du 14 mars détaille la mise en œuvre du parcours différencié en classe de terminale. Le SE-Unsa a exprimé son mécontentement face au manque de concertation\* pour la rédaction de ce document.

>

- L'accompagnement personnalisé remplacé par le soutien au parcours
- 

La réforme prévoit que l'accompagnement personnalisé devienne du soutien au parcours pour permettre de faire ses choix d'avenir. En début de terminale, sur une fiche de dialogue avec la famille, le conseil de classe émet un avis sur l'option de parcours souhaité par l'élève : parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures ou parcours de préparation à l'insertion professionnelle.

Les élèves désirant poursuivre sur des formations courtes (mention complémentaire, titre professionnel...) pourront choisir le parcours *Préparation à l'insertion professionnelle*. Il est à noter qu'un élève qui souhaiterait ce parcours mais n'aurait pas signé de convention de PFMP sera rebasculé automatiquement dans le parcours *Préparation à la poursuite d'études*.

- Parcours *Préparation à la poursuite d'études* : une grille horaires indicative
- 

Le SE-Unsa a obtenu une grille encadrant les horaires du parcours *Préparation à la poursuite d'études* alors que le ministère s'y refusait et envisageait autant de parcours qu'il existe de BTS. Nous avons rappelé que nos élèves étaient des élèves de bac pro et que les horaires à instaurer devaient être des horaires permettant de finaliser cette formation et non du pré-BTS.

Le parcours consiste donc en six semaines d'enseignement et d'accompagnement représentant 25 heures élève auxquelles s'ajoutent 5 heures de travail personnel, ces heures globalisées étant inscrites à la grille horaire.

Les 25 heures d'enseignement et d'accompagnement visent deux objectifs :

- la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique (2/3 du temps) ;
- le développement de compétences psychosociales.

Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif et les équipes pourront définir des horaires plus ou moins importants en fonction des besoins des élèves pour leur poursuite d'études post-bac. Par exemple pour les élèves se destinant à un BTS tertiaire, les horaires pourraient être adaptés en 1h de maths, 2h de LVA et 2h de LVB, et pour ceux qui se destinent à un BTS industriel : 4h de maths-sciences et 2h de LVA.

Par principe, les enseignants d'une classe n'assurent les enseignements que pour leur classe, mais à l'échelle de l'établissement une organisation plus transversale sur plusieurs classes est envisageable en fonction des projets post-bac et des effectifs concernés par ce parcours.

Là où le SE-Unsa demandait du temps en proposant une année supplémentaire après les 3 années de bac pro, le ministère nous propose un concentré de dispositifs extrêmement lourds à mettre en place sur 6 semaines et dans certains cas pour des effectifs faibles :

- Mise en place de 5 heures *Autres enseignements, selon le choix de l'établissement* avec l'organisation de la venue d'intervenants divers et variés (formateurs du sup, professionnels, mentorat...)
- Pédagogie par projet
- Travail en co-intervention ou pluridisciplinaire
- Temps d'immersion en entreprise et dans le supérieur – *quid* des finances pour les déplacements ?
- 5h de travail personnel élève

## Parcours différencié en terminale : sa mise en œuvre

---

- Parcours *Préparation à l'insertion professionnelle* : transition entre formation et emploi

Le parcours repose sur six semaines recouvrant une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui peuvent être effectuées dans différents lieux d'accueil/entreprises.

À la marge, les élèves peuvent voir leur PFMP réduite pour suivre des cours et activités complémentaires en établissement si le besoin est identifié par l'équipe pédagogique. On peut notamment leur proposer de préparer des certifications favorables à l'employabilité, par exemple la certification sauveteur secouriste du travail (SST).

Ces PFMP ne sont cependant pas des périodes entrant dans le cadre de la certification, les compétences développées ne faisant pas l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une épreuve. Toutefois, un suivi réel doit être fait par les enseignants. Même si le texte ne le précise pas, il serait opportun que ce suivi soit fait par les professeurs non concernés par la grille horaires du parcours *Poursuite d'études*.

Quel que soit le parcours choisi, tous les élèves devront avoir un temps de préparation au sein du lycée pour se préparer à l'épreuve de PSE et à l'oral de projet, puis passer ces deux épreuves dans la foulée. Les conventions des élèves en PFMP devront donc prévoir ce temps.

Pour le SE-Unsa, ces six semaines ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés par le texte, par exemple la rédaction avec les élèves de CV et lettres de motivation reprenant l'ensemble des éléments de leur parcours ainsi que la maîtrise des outils destinés à la recherche d'emploi et au dépôt de candidatures.

### L'avis du SE-Unsa

Cette circulaire bien que longue n'éclaire pas sur tous les points de la mise en œuvre des parcours, ce qui pourrait engendrer des tensions dans les établissements.

Pour le SE-Unsa, ces 6 semaines seront probablement insuffisantes pour être totalement efficaces. Nous continuons à penser que ces parcours auraient mérité de se dérouler sur une année complète.

>> \* [Lire notre article : Parcours différenciés en terminale : un texte écrit sans concertation !](#)